



**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la conclusion d'un avenant n° 1 au lot n° 12 « ESPACES VERTS –
PAYSAGE » du marché de travaux d'aménagement de la maison CATACHOT
sur le site d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle**

Le Président du Syndicat Mixte d'aménagement touristique du site d'Arjuzanx,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 22 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat conclu le 20 avril 2021 avec la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour l'aménagement de la maison CATACHOT sur le site d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle, et ses avenants,

VU la décision d'accord du Président du Syndicat Mixte en date du 22 mai 2023 relative à l'attribution de douze lots du marché de travaux d'aménagement de la maison CATACHOT sur le site d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle, dont le lot n° 12 « ESPACES VERTS – PAYSAGE » à la SARL BEVER pour un montant de 12 115,25 € HT,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'exécution du lot n° 12, il s'avère nécessaire de modifier les prestations en espaces verts sur le site de la maison CATACHOT,

VU la proposition de la SATEL en date du 29 mai 2024,

DECIDE :

- d'approuver la proposition présentée par la SATEL en vue de la conclusion d'un avenant n° 1 au marché de travaux, attribué à la SARL BEVER, dont le siège est situé 62 rue Eugène Ducretet à SAINT-PAUL-LES-DAX (40990), selon les caractéristiques suivantes :

• Objet de l'avenant :

- **Nature des prestations complémentaires :** modification des prestations prévues en espaces verts sur le site de la maison CATACHOT
- **Incidence financière sur le montant du marché :** + 908,67 € HT

- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer pour le marché susvisé l'avenant et à le notifier au titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le

20 JUIN 2024

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE